



COMMUNIQUÉ DE
LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE LA SADC
17 DÉCEMBRE 2025
PAR VIDÉOCONFÉRENCE

1. La réunion extraordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (ci-après dénommée « le Sommet ») s'est tenue le 17 décembre 2025 par vidéoconférence.
2. Étaient présents au Sommet les chefs d'État ou de gouvernement ou leurs représentants suivants :

Botswana :	S.E. le Président Maître Duma Gideon Boko.
République Démocratique du Congo :	S.E le Président M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Madagascar :	S.E le Président de la Refondation de la République de Madagascar le Col. Michael Randrianirina.
Mozambique :	S.E le Président Daniel Francisco Chapo.
Pour l'Afrique du Sud :	S.E le Président Matamela Cyril Ramaphosa.
Namibie :	S.E la Présidente le Dr Netumbo Nandi-Ndaitwah.
Zambie :	S.E le Président Hakainde Hichilema.

Malawi:	S.E la Première Vice-présidente Dr. Jane Ansah (ancienne juge).
République-Unie de Tanzanie :	S.E l'Ambassadeur Dr. Emmanuel John Nchimbi, Vice-président.
Angola :	S.E l'Ambassadeur Tete António, Ministre des relations extérieures.
Lesotho :	Honorable M. Lejone Mpotjoana, Ministre des Affaires étrangères et des relations internationales.
Zimbabwe :	Honorable Professeur Amon Murwira, Ministre des Affaires étrangères et du commerce international.
Maurice :	Honorable M. Dhananjay Ramful, Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international.
Eswatini :	Honorable Pholile Shakantu (Sénatrice), Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale.
Seychelles :	M. Christian Faure, Directeur général du Département des Affaires régionales du ministère des Affaires étrangères.

3. Le Sommet a également constaté la présence de ministres des États membres de la SADC et du Secrétaire exécutif de la SADC.
4. Le Sommet a pris connaissance d'un rapport du Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, S.E. le Professeur Arthur Peter Mutharika, Président de la République du Malawi, sur la Mission technique d'établissement des faits déployée à Madagascar du 19 au 26 octobre 2025, laquelle a permis d'évaluer la situation politique et sécuritaire par des consultations menées avec différentes parties prenantes.
5. Le Sommet a salué le rétablissement du calme à Madagascar et a pris note du processus de consultation nationale lancé par le gouvernement de transition le

10 décembre 2025. Par ailleurs, il a réitéré sa volonté de continuer à suivre de près l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans la République de Madagascar jusqu'à l'établissement d'un gouvernement élu au moyen d'un exercice d'appel aux urnes.

6. Le Sommet a exhorté le gouvernement de transition de Madagascar, dirigé par S.E. le Colonel Michael Randrianirina, à engager un dialogue national inclusif, dirigé et porté par les Malgaches, durant la période de transition, afin de créer les conditions propices à la tenue de nouvelles élections et d'appuyer de manière pacifique le retour des exilés politiques.
7. Le Sommet a appelé en outre le gouvernement de transition de Madagascar à veiller à ce que les processus de réforme soient inclusifs, menés dans les délais requis, et qu'ils établissent un cadre favorable à la participation constructive des exilés politiques au dialogue.
8. Le Sommet a approuvé le déploiement, d'ici mars 2026, du comité des Sages de la SADC : dirigée par Dr Joyce Banda, ancienne Présidente de la République du Malawi, cette mission sera chargée d'appuyer, avec le soutien du Groupe de référence pour la médiation et le Secrétariat, les processus en cours visant à rétablir la stabilité politique, la démocratie et la paix dans la République de Madagascar.
9. Le Sommet a chargé le comité des Sages de la SADC de solliciter l'appui de S.E. le Dr Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique et Envoyé spécial de la SADC à Madagascar, l'invitant à présenter le contexte des interventions antérieures et à préciser les questions en suspens, notamment celles concernant les réformes constitutionnelles, les processus électoraux et l'état de droit, conformément au Traité de la SADC.
10. Le Sommet a réaffirmé la position ferme de la Région en faveur de la protection de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance démocratique, et a souligné son engagement à rétablir la paix, l'ordre constitutionnel et la démocratie dans la République de Madagascar.
11. Le Sommet a demandé à la République de Madagascar de soumettre un rapport sur l'état de préparation au dialogue ainsi qu'un projet de Feuille de route nationale d'ici le 28 février 2026, suivis de mises à jour périodiques en mai, août et novembre 2026 au Président de l'Organe de la SADC.

12. Après la nomination de S.E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud en tant que président de la SADC, le Sommet a nommé S.E. M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie en tant que Président entrant par intérim (Vice-président) de la SADC.
13. Le Sommet a chargé le Secrétariat de coordonner ses actions avec l'Union africaine et les partenaires internationaux afin de mobiliser des ressources financières, techniques et logistiques indispensables aux réformes, et d'éviter la dispersion des efforts.
14. Le Sommet a exprimé sa reconnaissance à S.E. le Professeur Arthur Peter Mutharika, Président de la République du Malawi et Président de l'Organe, pour le leadership qu'il a démontré dans la consolidation de la paix et de la sécurité en République de Madagascar et dans la région de la SADC.
15. Le Sommet a exprimé sa profonde reconnaissance à S.E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, pour son leadership et sa contribution à l'avancement de l'agenda régional de la SADC.
16. Le Président de la SADC a sincèrement remercié l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement pour leur participation à la présente réunion extraordinaire du Sommet et pour leur engagement continu en faveur de l'avancement des objectifs et des programmes d'intégration régionale de la SADC.

Fait le 17 décembre 2025

Pretoria, République d'Afrique du Sud